

Communauté de Communes Nièvre et Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL OUEST AMIENS

Arrêt Projet

Commune de Breilly

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :

Le Président



ECHELLE
1:2 000

4.2

Légende

Limite de zone

▭ Périmètre de zone

DESTINATION DES SOLS

- UA : Zone urbaine mitoyenne
- UB : Zone urbaine mitoyenne périphérique
- UC : Zone urbaine mitoyenne correspondant aux extensions normales
- UE : Zone urbaine à vocation économique
- MAU : Zone d'urbanisation à court terme à vocation mixte
- DAU : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Ni : Zone naturelle à caractère limité

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Hame à protéger
- Patrimoine bâti à protéger
- Arbre remarquable
- Présence d'une zone à dominante rurale du SCADZ Artois Picardie
- ▭ Bâtiment agricole pouvant bénéficier du dispositif de destruction
- ▭ Limites communales soumises à un autorisation de changement de destination ou d'UE ou d'UE de fabrication
- ▭ Espaces bois classés
- ▭ Emplacement réservés
- ▭ Périmètre d'attente de Projet Global d'Aménagement

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU DES RISQUES

- ▭ Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par débordement
- ▭ (I) secteur soumis à un risque d'inondation
- ▭ Zone et secteur soumis à un risque d'inondation très fort
- ▭ Zone et secteur soumis à un risque d'inondation fort

Zones et secteurs soumis à un risque d'inondation par ruissellement

- ▭ Axes de ruissellement
- ▭ zone temps de 5 minutes
- ▭ zone temps de 15 minutes

Zones et secteurs soumis à des dispositions particulières

- ▭ vis à vis de la gestion des eaux pluviales
- ▭ indicateurs "Y" : zones et secteurs à risque
- ▭ indicateurs "YI" : zones et secteurs prioritaires

INFORMATIONS

- ▭ Localisation informative des bâtiments agricoles à la date du diagnostic agricole
- ▭ Limites communales
- ▭ Bâtiments
- ▭ Limites paroissiales
- ▭ Cours d'eau

0 200 400 m

